

Séez, le 11 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2^{ème} section de l'itinéraire cyclable Haute Tarentaise bientôt livrée !

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise étend depuis la fin du mois de mai son itinéraire cyclable, avec un 2^o tronçon de 3,5 kms, aménagé entre le pont des Raves (Bourg St Maurice, départ de la piste cyclable existante vers Aime) et le pont du Reclus sur la commune de Séez (Rte des Arcs).



Mardi 9 juillet, les élus intercommunaux concernés par le projet faisaient le point sur site : M. Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Président, M. Michel GIRAUDY, Vice-président et maire de Bourg Saint Maurice, M. Jean-Luc PENNA, Vice-président et maire de Séez ainsi que M. Gérard MATTIS, Vice-président et 1^{er} Adjoint à Val d'Isère. Ils étaient accompagnés de M. Daniel REY, adjoint au Sport à Bourg Saint Maurice ainsi que du Directeur des Services Techniques et de la Chargée de Mission Tourisme de la Communauté de Communes en charge de ce dossier. Ils ont apprécié l'avancée des travaux et parlé également de l'extension prévue pour 2020 sur la commune de Séez (3^{ème} section) en direction de Villaroger.



Quel tracé pour 2019 :



Cette 2^{ème} section débute au niveau de la piste existante entre Aime et Bourg Saint Maurice, juste après le pont des Raves, puis emprunte le futur rond-point du pont de Montrigon, actuellement en construction par le Département et la commune de Bourg Saint Maurice, avant de traverser le parc des Marais, puis d'arriver au pont du Reclus au niveau de la route des Arcs sur la commune de Séez. Cet aménagement se fait avec l'accord d'EDF et de SNCF Immobilier pour certains fonciers.

Et ensuite pour 2020 ?

D'autres phases de travaux seront nécessaires à l'avenir sur Séez, pour relier cette 2^{ème} section de l'itinéraire cyclable « Haute Tarentaise » à la 1^{ère} portion réalisée en 2018 sur la commune de Villaroger. A terme, l'itinéraire cyclable Haute Tarentaise fera 12 kms de Villaroger à Bourg Saint Maurice et 22 kms jusqu'à Aime.

Date de livraison de cette 2^{ème} section

Ce chantier comprend plusieurs phases. Les entreprises ont déjà terrassé tout le parcours. Reste à effectuer : l'enrobé, la mise en place de stabilisé pour les coureurs/marcheurs et poser les aménagements de sécurité (barrières...) ainsi que la signalétique (peinture au sol et panneaux directionnels). Deux parkings seront également aménagés aux extrémités pour faciliter son accès : au pont des Raves et au pont du Reclus, route des Arcs.

Ce nouvel itinéraire cyclable devrait être opérationnel début août.